

Aide au développement des PME

AMIENS METROPOLE

Présentation du dispositif

Aider les PME industrielles et de services à l'industrie à franchir une étape cruciale de leur développement technologique en répondant à leur besoin de ressources stables par une aide au financement de leurs projets d'investissements.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide, les PME industrielles et de services à l'industrie de moins de 250 salariés réalisant un saut technologique : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, intégration de robots, technologies innovantes de fabrication.

— Critères d'éligibilité

Les PME doivent être inscrites au Répertoire des Métiers, Répertoire du Commerce et des Sociétés sur le territoire d'Amiens Métropole et justifiant au moins d'un exercice fiscal de 12 mois minimum.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- les investissements productifs neufs ou d'occasion sous garantie qui induisent un saut technologique et/ou un enjeu fort de décarbonation et d'une diversification,
- les investissements incorporels (brevets, logiciels) liés à l'intégration des nouveaux équipements.

L'investissement doit représenter un montant minimum de 50 000 € HT et au maximum 150 000 € HT.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre au dispositif :

- les professions réglementées,
- les activités de commerce de gros et de détail,
- les activités de négoce,
- les professions libérales,

- les activités financières et immobilières,
- le secteur primaire agricole et la pêche,
- les micro-entreprises,
- les organismes de formation,
- le secteur associatif,
- le secteur de la logistique,
- le transport routier de marchandises,
- les groupements de professionnels de santé.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide au conseil prend la forme d'une subvention à hauteur de 20% du coût de l'accompagnement, plafonnée à 30 000 € maximum sur une période de 3 ans.

Une seule demande par période de 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour toute information, et pour la constitution du dossier :
AMIENS MÉTROPOLE - Direction du Développement Économique et de l'Emploi
6 rue des Hautes Cornes - BP 2720 - 80027 AMIENS Cedex 1
03 22 97 15 89 - deveco@amiens-metropole.com

La demande de subvention doit être présentée avant le commencement des investissements.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

AMIENS METROPOLE

- Direction du Développement Economique et de l'Emploi

6 rue des Hautes Cornes
BP 2720
80027 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 97 15 86
E-mail : deveco@amiens-metropole.com